



# Transmission de propriété intellectuelle

Par **Jaky Ru**, le **13/02/2018 à 18:36**

Bonjour,

L'entreprise Y a un forum dédié pour une communauté artistique, dans les CGU on peut trouver :

"

Dans le cas où un élément fourni par un MEMBRE serait considéré comme une oeuvre au sens de l'article L 112-2 du Code de la propriété intellectuelle, de convention expresse et dans le seul cadre de l'utilisation de la PLATEFORME, le MEMBRE consent une licence des droits d'exploitation nécessaires à la mise en ligne de ladite oeuvre, notamment les droits de reproduction et de représentation. Cette licence est accordée gracieusement à Entreprise Y en contrepartie des services mis à disposition par cette dernière pour le MEMBRE.

En conséquence, Entreprise Y pourra reproduire et représenter l'oeuvre du MEMBRE, en tout format sur toute autre page de la PLATEFORME.

"

Y a t'il un recourt à faire contre ces CGU ?  
Est-ce légal ?